ABAC PL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 17 rue des Métiers ZI de Mélou
81100 Castres

832 968 317 RCS CASTRES

Assemblée Générale Extraordinaire
du 24 août 2026

Présent :

- Monsieur Pierre ZAMORA, gérant, 1500 parts sociales (100 % du capital)

L'associé représentant la totalité du capital social est présent, l'assemblée peut valablement délibérer.
Président de séance :
Monsieur Pierre ZAMORA, gérant, assume la présidence.

Ordre du jour :

1. **Prolongation du premier exercice social**
2. **Modification corrélative des statuts**
3. **Pouvoirs pour formalités**

1. Prolongation de l'exercice social

Le président rappelle que, conformément à l'article 14 des statuts, l'exercice social devait se terminer le 31 Août 2026.
Afin de faire coïncider l'exercice social avec l'année civile, l'Assemblée décide à l'unanimité de :

- Prolonger la durée de l'exercice social, qui à commencer le 1er septembre 2025 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2026,
- Modifier la date de clôture des exercices sociaux, désormais fixée au 31 décembre de chaque année.

2. Modification corrélative des statuts

Article 14 – Exercice social – comptes sociaux (nouvelle rédaction)
« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1ier janvier et finit le 31 décembre.
Par exception, l'exercice social en cours, ouvert le 1er septembre 2025 et devant initialement se terminer le 31 août 2026, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Il aura ainsi exceptionnellement une durée de seize mois.»

3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à Castres, le 24 Août 2026

Signature du gérant :
Pierre ZAMORA

